



À partir du 7 janvier 2023, vous pouvez élire vos représentants départementaux aux élections des conseils de centre des CRPF.

Votre **VOIX** a un **POIDS**, mais **POURQUOI** ?

Plus vous serez nombreux à voter,
plus vos élus seront représentatifs auprès des institutions.

Plus vous serez nombreux à voter,
plus vos représentants pèseront pour préserver des moyens de proximité mis à votre disposition (*techniciens, secrétariat, assistance, conseils...*).

Plus vous serez nombreux à voter,
plus nous serons en mesure de préserver à vos côtés l'avenir de vos forêts.

À partir du 7 janvier 2023 : VOTEZ POUR L'AVENIR !

RENVOYEZ VOTRE BULLETIN DE VOTE
DANS L'ENVELOPPE PRÉ-AFFRANCHIE AVANT LE 1^{er} FÉVRIER